

# Compte rendu de la réunion des formateurs du 26/03/2024

15 personnes présentes.

## Ateliers

Jean-Pierre demande de faire le point sur leur fonctionnement.

Anny indique qu'une personne nouvelle s'est inscrite et qu'une autre serait potentielle.

Jean-Pierre fait le point sur l'ouverture des ateliers pendant les vacances de printemps :

-16ème Boylesve ouvert le 12/04/2024, fermé le 19,

-14ème Moulin des lapins fermé les 11 et 18,

-7ème Nicot fermé le 10, ouvert le 17,

-20ème Orteaux fermé les 2 séances,

-15ème Bausset ouvert les 8 et 15,

-15ème Violet fermé le vendredi 29 ouvert les 5 et 12.

Jean-Pierre indique qu'à partir de maintenant pour les personnes qui s'inscrivent elles doivent payer leur cotisation mais que celle-ci sera à valoir sur la cotisation de l'année prochaine.

## Banque de données

Jean-Pierre indique que la réunion sur la mise à jour de la banque de données Ramage s'est tenue et que les réflexions vont continuer pour permettre de l'actualiser.

Il convient de définir :

- qui doit avoir accès à la base,

- les moyens à utiliser pour le faire, soit Access ou soit constituer une nouvelle base.

Historiquement tous les anciens apprenants sont dans le fichier. Il convient d'enlever les noms de ceux qui ne viennent plus.

Pour le moment, il est le seul à avoir l'accès au fichier mais il souhaite qu'une autre personne puisse, si besoin est, prendre la main. Une nouvelle réunion sera donc programmée pour aboutir à la refondation du fichier.

## Bulletin d'adhésion et protection des données

De plus, une discussion s'engage sur les rubriques du bulletin d'adhésion.

Alain indique qu'il faut respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD) pour les données personnelles.

Jean-Pierre corrobore cette nécessité et il faut mentionner le RGPD dans le bulletin pour autoriser Ramage à utiliser des données personnelles tout en garantissant des limites.

Sous cette mention devra être apposée la signature de la personne.

Genevieve suggère que les références aux garanties indiquées sur le bulletin soient celles fixées par le législateur et les textes réglementaires d'application

Certaines personnes ne souhaitent pas donner toutes leurs coordonnées notamment numéro de téléphone, adresse mail, photo. Après discussion, il est conclu que Ramage peut les inscrire dans le fichier avec les mentions minima (signalées par astérisque) nom et adresse.

Jean-Michel est chargé d'adapter la rédaction du formulaire sur les divers points. Celui-ci sera présenté à une prochaine réunion.

De plus, il est proposé de publier sur le site Ramage une page avec le texte RGPD adapté aux activités de Ramage. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Michel F. souhaiterait que sur le bulletin d'adhésion les adhérents mentionnent le type et caractéristiques techniques de leur ordinateur, smartphones etc. pour lesquels ils viennent aux

ateliers car cela permettrait de mieux les connaître et d'adapter la formation.

Une discussion s'engage sur la nécessité de ces mentions .

Finalement, il est décidé de ne pas l'exiger, compte tenu du fait que les personnes les ignorent le plus souvent.

Michel F.s souhaiterait que les bénévoles soient mieux valorisés en fonction de leur compétence.

### **Assemblée Générale**

Jean-Pierre va envoyer une convocation à tous les adhérents actuels.

L'assemblée est fixée au vendredi 26 avril à 17h (arrivée à 16h45 ) à la Maison des associations du 16ème 14 avenue Boylesve avec pour objet: la révision du statut (modificatif), la présentation du rapport moral et du rapport financier, l'élection des instances dirigeantes (Conseil d'administration, Président , Vice -Président, bureau).

La prochaine réunion est fixée au 23 avril 2024.

La séance est levée à 12h.